

Offre d'emploi:

Intervenant(e) Répît de fin de semaine

La **Maison Répît Oasis** est un organisme communautaire situé dans le quartier **Ville-Émard, à Montréal.**

Notre service de répît accueille des personnes de plus de 6 ans, qui vivent avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme.



Vous voulez faire une différence et faire partie d'une équipe dynamique ?

Nous recherchons un(e) intervenant(e) de répît de fin de semaine pour accompagner les participants dans un milieu sécuritaire, chaleureux et stimulant. La personne choisie contribuera au bien-être des participants et au bon déroulement des activités de la vie quotidienne.

• **Notre mission** : offrir du temps de repos aux familles toutes les fins de semaine, dans un milieu accueillant, sécuritaire et humain.
Un milieu chaleureux • Une équipe engagée • Un impact concret

DESCRIPTION DU POSTE

• Type d'emploi :

Temps partiel de fin de semaine, du vendredi 15H au dimanche 17H (quarts réguliers de jour et/ou de soir et/ou de nuit).

• Responsabilités :

- Assurer la sécurité, le confort et le bien-être des participants.
- Accompagner les participants dans les activités quotidiennes : repas, hygiène, routines, loisirs et déplacements.
- Participer à l'animation d'activités adaptées aux besoins des participants.
- Collaborer avec l'équipe afin d'offrir un environnement accueillant, respectueux et bienveillant.

• Exigences :

Être aux études ou avoir de l'expérience dans un domaine connexe : éducation spécialisée, travail social, intervention, santé, psychologie ou autre domaine pertinent.

• Profil recherché :

- Personne responsable, dynamique et bienveillante.
- Bonne capacité d'adaptation et sens de l'initiative.
 - Aisance à travailler en équipe.
 - Intérêt prononcé pour l'accompagnement de personnes vivant avec une DI et/ou un TSA.

POUR POSTULER

Envoyez votre C.V. + courte lettre de motivation à

Emilie Morizet :

coordomaisonrepositoasis@gmail.com

Entrée en fonction : Le plus tôt possible.

CONDITIONS

- Salaire selon l'échelle syndicale.
- Jours fériés payés durant les périodes de fêtes.
- Jours de maladie payés.